

Diagnostic du SAGE Isle Dronne

Phase de partage et d'échanges

Compte rendu des commissions géographiques

Suite à la validation de l'état initial et dans le cadre du diagnostic du SAGE Isle Dronne, la CLE a souhaité organiser quatre réunions géographiques afin de recueillir les expressions locales. Ce document présente une synthèse des échanges entre les acteurs qui ont eu lieu durant ces commissions.

Ces réunions se sont tenues :

Le 28 avril 2016, à Saint-Médard-de-Mussidan sous la conduite de **Monsieur Pascal DEGUILHEM**, Député de la Dordogne, Président de la CLE ;

Le 2 mai 2016, à Saint Victor sous la conduite de **Monsieur Jeannik NADAL**, Vice-Président du Conseil départemental de la Dordogne, Vice-Président de la CLE ;

Le 9 mai 2016, à Thiviers, sous la conduite de **Monsieur Bernard VAURIAC**, Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, Vice-Président de la CLE ;

Le 26 mai 2016, à Saint Denis-de-Pile, sous la conduite de **Monsieur Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil départemental de la Gironde, Vice-Président de la CLE.

Près de 150 acteurs sont venus s'exprimer lors de ces quatre réunions géographiques.

Le diagnostic, construit autour 5 axes thématiques, a pour objectif

- De fournir une vision synthétique et objective des éléments retenus dans l'état initial, en tenant compte des usages, des milieux et des interactions ;
- D'identifier les pressions qui s'exercent sur les milieux et la ressource en eau ;
- De présenter les conséquences ou impacts de ces pressions, qui peuvent se traduire par des restrictions voire des pertes d'usages ;
- De repérer les atouts et contraintes du territoire et les enjeux qui en découlent.

Lors de chaque commission géographique, les acteurs ont pu donner leur avis et réagir par rapport aux éléments de diagnostic qui leur ont été présentés et qui sont organisés en 5 grands axes et en 12 problématiques (voir les présentations).

- A. La qualité de l'eau pour les usages
- B. La quantité d'eau : le partage de la ressource en eau entre les usages
- C. Rivières et milieux aquatiques
- D. La gestion du risque inondation
- E. La gouvernance, l'information et la communication



2 mai 2016
Commission géographique
Dronne moyenne



9 mai 2016
Commission géographique
Amont du BV Isle Dronne



26 mai 2016
Commission géographique
Aval du BV Isle Dronne



28 avril 2016
Commission géographique
Isle moyenne



De manière générale, le retour sur le déroulement des quatre commissions géographiques est le suivant :

- La participation a été importante : environ 150 personnes sont venues partager le diagnostic (voir liste des participants p.10 et 11) ;
- Les participants sont en accord avec les problématiques analysées et les grands enjeux ressortant du diagnostic ;
- Certains éléments complémentaires ou précisions ont été apportés (ils sont présentés dans le présent compte-rendu) mais ils ne remettent pas en cause les analyses effectuées.

Ce document est un recueil des observations et des commentaires qui ont été effectués par les participants.

A. La qualité de l'eau pour les usages

1. Les nitrates et les produits phytosanitaires : un risque avéré pour l'eau potable
2. L'alimentation en eau potable et les loisirs aquatiques sont soumis à des risques sanitaires liés aux pollutions bactériologiques et à l'eutrophisation des milieux

Commission géographique « Isle moyenne »

Pression de l'assainissement non collectif : manque de connaissance

Il y a un manque de connaissance à l'échelle du SAGE par rapport aux pressions de pollutions diffuses exercées par l'assainissement non collectif (taux de conformités, impact des non-conformités, localisation des installations non conformes). Il est stipulé qu'un important travail de contrôle de la conformité des équipements est réalisé par les Services publics d'assainissement non collectif (SPANC) mais il ressort qu'il y a tout de même des difficultés dans la remontée des informations à une échelle plus large ce qui explique qu'il ne soit pas possible de réaliser un diagnostic précis de la pression de l'assainissement non collectif sur la qualité de la ressource en eau.

Gestion de l'assainissement collectif

Les communes gèrent les réseaux de collecte des eaux usées alors que les équipements d'assainissement sont souvent gérés par des EPCI. Il serait intéressant que les réseaux et les équipements soient sous la gestion de mêmes structures, ce qui devrait être amené par la Loi NOTRe en 2020.

Bactériologie dans l'Isle à Périgueux : impact sur la baignade

Il est précisé qu'actuellement la baignade n'est pas possible dans l'Isle dans sa traversée de Périgueux en raison de la présence de bactéries, dues notamment à des défauts d'assainissement.

Vigilance indispensable pour le désherbage des couverts végétaux

Sur certaines parcelles agricoles où un couvert végétal hivernal est mis en place notamment pour stocker l'azote, il y a ensuite une pratique de désherbage au glyphosate, alors que cette pratique est interdite au sein de la Zone Vulnérable aux Nitrates. Cela nécessite une vigilance particulière à l'avenir.

Glyphosate : utilisation encore trop importante

Il est expliqué que le glyphosate, encore utilisé pour désherber les routes avant qu'elles soient goudronnées, est une molécule très soluble dans l'eau. Par ruissellements elle se retrouve donc facilement dans les milieux aquatiques et n'est pas une solution adaptée. Cette molécule, dont l'utilisation est aujourd'hui toujours autorisée, devra être de moins en moins utilisée à l'avenir. Il est important que d'autres solutions soient trouvées, même si cela n'est pas facile (le dérasement par exemple).

Commission géographique « Dronne moyenne »

La mise en œuvre des actions (suivi de la qualité des eaux, plans d'actions territoriaux autour des captages les plus vulnérables, etc.) n'attend pas que le SAGE soit approuvé, l'objectif étant que des actions soient mises en place pour répondre aux enjeux du territoire.

Nécessité d'une meilleure connaissance et d'un développement des analyses sur les produits médicamenteux

Ne pas oublier que la connaissance et l'analyse des produits médicamenteux potentiellement présents dans les eaux est un enjeu pour les acteurs, notamment par rapport aux impacts sur la santé humaine et la vie piscicole. Il y a un enjeu de connaissance sur le bassin versant.

Des forages comme alternatives

Les captages qui ont été abandonnés (SIAE de Tocane), l'un pompant dans la Dronne et l'autre dans un puit drainant, ont été abandonnés suite à des problèmes de qualité des eaux brutes. Le choix a été d'aller chercher l'eau plus en profondeur (forages) pour ne pas condamner l'activité agricole du territoire.

Nécessité d'une gestion concertée et intégrée des usages dans le domaine de l'eau

Il est important de prendre en compte toutes les pressions sur la ressource en eau (agriculture, urbaine via entretien des espaces verts et des routes, particuliers, assainissement collectif et non collectif), de ne pas s'opposer les uns aux autres. L'amélioration des pratiques doit être simultanée, tous les acteurs devant œuvrer dans le même sens.

Les assainissements collectif et non-collectif sont des pressions que l'on doit prendre en compte, notamment car elles sont disséminées sur le territoire. Il est rappelé que depuis la mise en place des SPANC, des efforts de mise aux normes des installations d'assainissement non-collectif sont à noter, et doivent se poursuivre. D'autre part, des programmes de lutte contre les pollutions diffuses sont établis dans le cadre des Programmes d'action territoriaux (PAT) et des programmes Re-sources. Toutes les pressions de pollution diffuses y sont prises en compte : agriculture, assainissement non-collectif. Afin d'améliorer la connaissance des pollutions diffuses, une étude est en cours dans le cadre du PAT Dronne (captages Grenelle du Ribéracois) pour mesurer la part de l'azote et du phosphore apportée par l'assainissement collectif, non-collectif et l'agriculture.

Commission géographique « Amont du bassin versant »

Questionnements sur les pratiques pour la lutte contre les cyanobactéries

Les acteurs se questionnent sur les pratiques adaptées pour la lutte contre la présence de cyanobactéries dans les plans d'eau. L'assèchement, des vidanges régulières ainsi que la réduction de l'utilisation de produits azotés à l'amont du plan d'eau sont les actions mises en avant.

Équipements d'assainissement collectif : questionnements sur leur conformité et sur les coûts de remplacement

Des éléments sont apportés au diagnostic par rapport aux équipements non conformes. D'une part, les lagunes de la station d'épuration de Génis sont étanches et les eaux rejetées sont conformes. Cet équipement devrait donc être désormais conforme, le laboratoire technique départemental va effectuer un contrôle très rapidement. D'autre part, l'étude de diagnostic de la station d'épuration de Firbeix est presque finalisée. Un nouvel équipement devrait remplacer l'existant, c'est un enjeu important pour ce territoire, mais se posent alors des questions de financement (le conseil départemental va-t-il financer, si oui à quel taux ?). Une réunion au mois de juin devrait apporter des éléments de réponse.

La mise aux normes des installations d'assainissement non-collectif : un coût financier important

La non-application de tout un arsenal législatif est mise en avant. Les maires doivent prendre leurs responsabilités pour que les mises aux normes soient faites le plus rapidement possible. En effet, la mise aux normes des installations d'assainissement non-collectif n'est obligatoire que lorsqu'il y a un changement de propriétaire. Mais l'Agence de l'eau propose des aides spécifiques dans le cadre d'opérations groupées. Lorsqu'un diagnostic complet des installations a été effectué sur une commune, les dossiers des installations les plus polluantes peuvent être aidés (entre 7 000 et 8 000 euros d'aide par installation en moyenne). Les élus font part des difficultés financières auxquelles les propriétaires font face pour remettre aux normes leurs installations, même avec une aide. Il est expliqué que dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) il est possible d'insérer un volet « aide à la mise aux normes des installations d'assainissement non-collectif ». Il est également nécessaire de sensibiliser les notaires pour qu'ils relaient mieux l'information auprès des propriétaires.

Commission géographique « Aval du bassin versant »

L'origine des pressions – ne pas stigmatiser et dialoguer

Il y a une volonté de la part des agriculteurs de diminuer la quantité d'intrants utilisés. Mais il y a des limites techniques et des contraintes qui sont difficiles à prendre en compte. La nouvelle génération devrait avoir une amélioration des pratiques plus grande. Il est rappelé que le SAGE et la commission locale de l'eau sont des espaces et moments dédiés au dialogue et qu'il ne

s'agit pas de mise en accusation. L'état des lieux est un constat et les solutions doivent être collectives. L'objectif est bien d'avancer et de mettre en évidence les leviers d'actions supportables pour les uns et les autres.

La qualité de l'eau est prioritaire dans les enjeux du SAGE

Tous les usages ne doivent pas être mis sur le même plan, la qualité de l'eau et la santé publique sont des enjeux majeurs.

Nécessité d'approfondir la connaissance sur les produits médicamenteux

Les acteurs se questionnent sur la présence et l'impact de produits médicamenteux dans l'eau. Il est expliqué que ces substances n'entrent pas dans les critères d'évaluation de l'état des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau. Cette problématique est importante aux yeux des acteurs de l'ensemble du bassin versant (impact sur la santé publique et la vie aquatique) et c'est une amélioration des connaissances qui pourra être proposée dans un premier temps.

Manque d'informations et de contrôles sur l'utilisation de produits phytosanitaires pour les particuliers

Les particuliers utilisent notamment des herbicides pour l'entretien de leurs jardins et allées et les acteurs se questionnent sur la réglementation et les moyens de communication mis en place pour réduire leur impact. Il est expliqué que les moyens de contrôle sont limités en Gironde. Le désherbage chimique est aujourd'hui interdit à moins de 5 mètres des fossés ou des cours d'eau mais à ce jour il n'y a pas de verbalisation pour le désherbage chimique à proximité des fossés, les contrôles se concentrent déjà sur les cours d'eau. Le montant des amendes est fixé par le code de l'environnement et des accords sont passés entre les parquets et les départements. Il est rappelé que la réglementation évolue : au 1^{er} janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite pour les collectivités et les particuliers (entretien des espaces verts, des jardins, de la voirie).

Les acteurs sont en demande de plaquettes d'information sur les bonnes pratiques et les risques à destination des particuliers.

B. La quantité d'eau : le partage de la ressource entre les usages

3. Des étiages plus sévères du fait du changement climatique et des prélèvements d'irrigation
4. Les plans d'eau très nombreux et la gestion des ouvrages hydrauliques modifient l'hydrologie des cours d'eau
5. La ressource en eau souterraine trop sollicitée sur certains secteurs

Commission géographique « Isle moyenne »

Situation d'étiage : approfondir et compléter la cartographie et améliorer la connaissance

La cartographie de la situation d'étiage ne révèle pas assez les tout petits cours d'eau qui subissent des assecs réguliers. Cela s'explique car ne sont cartographiés que les situations des cours d'eau où un suivi de l'étiage a lieu. Mais en effet le chevelu de petits cours d'eau est le premier affecté, parfois sans prélèvement agricole.

Plusieurs aménagements/solutions apparaissent importants aux yeux des acteurs présents : l'amélioration des connaissances par rapport à l'impact du changement climatique sur l'irrigation, l'amélioration du stockage de l'eau en hiver ; une évolution des pratiques agricoles (une agriculture moins consommatrice d'eau là où il n'y a pas assez d'eau) ; une utilisation plus rationnelle de l'eau.

Par rapport à l'amélioration de la connaissance sur les prélèvements agricoles en eaux superficielles et souterraines, la connaissance s'est améliorée. Mais elle n'est pas mise à disposition de la CLE par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour le moment, car une enquête publique sur le dossier d'autorisation pluriannuelle des prélèvements agricoles à l'échelle du bassin versant de la Dordogne est en cours. L'OUGC, qui a été mis en place pour réduire l'impact de l'irrigation agricole, explique qu'il fait des propositions de baisse des prélèvements en période estivale sur les sous bassins déficitaires.

Commission géographique « Dronne moyenne »

Echanges eaux superficielles et souterraines : complexes pour les zones karstiques

Il y a une mille-feuille de nappes plus ou moins profondes. Les problématiques autour des échanges entre les eaux superficielles et souterraines sont déjà relativement bien connues. Par contre, c'est dans les zones karstiques que la quantification des échanges/des ressources est complexe.

Nécessité d'une corrélation plus forte, entre la qualité et la quantité d'eau

Dans tous les cas, on ne peut pas substituer tous les prélèvements pour l'alimentation en eau potable en eaux superficielles par des prélèvements dans les eaux souterraines, cela n'est pas une solution, il faut donc s'atteler à la résolution des problèmes de qualité pour ne pas provoquer de problèmes de pression quantitative sur les nappes d'eaux souterraines.

Le lien entre la qualité des eaux et la quantité d'eau doit ressortir de manière plus évidente. Moins il y a d'eau dans les cours d'eau plus les pressions de pollution impactent le milieu.

Commission géographique « Amont du bassin versant »

Prise en compte du changement climatique, et des contextes karstiques et hydromorphologiques dans les prospectives

Les premières données prospectives concernant le changement climatique indiquent une baisse de 30 à 50 % de la ressource en eau disponible à l'horizon 2050. Ces données sont à prendre en compte. L'étude des tendances et scénarii portée par EPIDOR et qui est réalisée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Dordogne va permettre d'apporter des éléments par rapport au changement climatique et aux enjeux du territoire. Un prélèvement d'eau dans l'Isle alimente la centrale du Blayais, mais celle-ci a besoin d'un débit suffisant pour fonctionner.

Pour comprendre les assecs de certains cours d'eau, il faut bien avoir en tête le contexte karstique et hydromorphologie. Le plancher du Trincou a notamment été percé, ce qui explique les pertes d'eau.

Sur l'amont du bassin versant Isle Dronne, il est estimé qu'environ la moitié de l'eau dont s'abreuve le bétail est de l'eau potable. Ce mode d'alimentation en eau du bétail est préférable à une alimentation directement dans les cours d'eau.

Commission géographique « Aval du bassin versant »

Globalement, les acteurs s'entendent sur le fait qu'il faut adapter les ressources en eau utilisées en fonction des usages : ils ne demandent pas tous la même qualité d'eau.

Débats autour des retenues d'eau et des réserves collinaires, pour l'irrigation

Les représentants de la profession agricole expliquent que l'irrigation est indispensable pour un maintien de l'activité. La création de retenues pour le stockage hivernal de l'eau ou l'exploitation de réserves collinaires ne sont pourtant pas des solutions partagés par tous. La région Poitou-Charentes précise que le dispositif de financement est mis en marche lorsque les projets sont collectifs. D'autres acteurs précisent que ces solutions dégradent des zones humides existantes qui ont des fonctions de régulation, favorisent l'eutrophisation ou qu'elles soustraient de l'eau qui aurait du alimenter des nappes d'accompagnement de cours d'eau, elles ne sont donc pas totalement anodines. Il est ajouté que les retenues à usage d'irrigation agricole sont vidées chaque année et sont donc peu concernées par des problématiques d'eutrophisation.

Questionnements autour des prélèvements de la nappe de l'Eocène

Des questions sont posées par rapport à la gestion des prélèvements de la nappe de l'Eocène, notamment dans le secteur bordelais. Il est stipulé qu'un suivi a été mis en place et qu'un processus de recherche est en cours (projet AZENA). Cette problématique fait d'ailleurs l'objet d'un SAGE, celui des nappes profondes de la Gironde et le conseil départemental de la Gironde y apporte des éléments d'analyse via Aménag'Eau.

Sensibilisation nécessaire et importante aux économies d'eau

Les acteurs font part de la nécessité de développer la sensibilisation des citoyens, des collectivités et des agriculteurs aux économies d'eau. Il est rappelé que des outils existent déjà, et notamment des aides à l'investissement pour les agriculteurs, qui font déjà des efforts d'économies d'eau et d'énergie.

C. Rivières et milieux aquatiques

6. Les ouvrages en travers des cours d'eau posent des problèmes pour la continuité écologique et nautique
7. Les milieux aquatiques sont fragmentés et sous pression et la biodiversité remarquable est menacée
8. Le bouchon vaseux sur l'Isle : des interrogations sur son évolution

Commission géographique « Isle moyenne »

Débats sur la gestion des cours d'eau pour la continuité écologique : entre une logique d'intervention, et de laisser faire

L'Isle est un cours d'eau entièrement dégradé et la restauration de sa continuité écologique est pour le moment illusoire. Ce cours d'eau, parcouru d'une succession de seuils et de plans d'eau, a une circulation lente et est l'exutoire de pollutions diffuses.

Le nombre d'ouvrages en travers de l'Isle provoque un déficit sédimentaire. Des débats ont lieu entre, d'une part, une logique interventionniste sur les cours d'eau (déplacement de graviers notamment, pour reconsolider des berges) et d'autre part l'importance de laisser la rivière fonctionner naturellement.

Continuité nautique : débats sur la mise en place des autorisations pour l'aménagement de passes à canoë

Des dossiers réglementaires d'autorisation pour l'aménagement de passes à canoë sur des ouvrages prennent trop de temps. Ceci s'explique notamment par le nombre important de dossiers que l'ONEMA a à instruire.

Remise en navigabilité de l'Isle : efforts des élus félicités

Par rapport à la remise en navigabilité de l'Isle évoquée à nouveau, il est rappelé que les efforts souhaités par les élus en termes de circulation douce le long de la rivière ont porté leurs fruits et qu'il faut s'en féliciter.

Commission géographique « Dronne moyenne »

Débats sur la continuité écologique : inquiétude et incompréhension des propriétaires de moulins face aux projets d'effacement

Débat important entre les acteurs présents sur la restauration de la continuité écologique. D'une part, il ressort une inquiétude de la part des propriétaires de moulins, par rapport aux projets d'effacement : disparition de zones humides, problèmes de dégradation d'ouvrages présents à l'aval du moulin, abaissement du niveau d'eau problématique pour la prise d'eau de Saint-Just, dégradation et érosion des berges et impact sur la fréquentation touristique de certains sites.

Il est rappelé, dans un premier temps, que ce n'est pas le SAGE Isle Dronne ou les membres de sa Commission Locale de l'Eau qui ont établi la réglementation en vigueur sur cette partie de l'axe Dronne (Code de l'environnement – L214-17), il s'agit d'une réglementation nationale. EPIDOR est la structure porteuse du SAGE (élaboration, animation), et est aussi maître d'ouvrage d'une étude groupée pour la restauration de la continuité écologique, dont l'objectif est d'aider et d'accompagner les propriétaires dans l'application de la réglementation en vigueur sur cette partie de l'axe Dronne. Il est ensuite précisé que le choix du projet (effacement ou aménagement de l'ouvrage) revient uniquement aux propriétaires, suite à la présentation des différentes solutions. L'effacement n'est pas une obligation, en effet des financements sont mobilisables pour l'effacement (100 %) ou l'aménagement (90 %). Si les taux d'aides sont supérieurs pour l'effacement des ouvrages, c'est parce-que cette solution, moins coûteuse, est la plus efficace dans le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire. Des propriétaires sont inquiets par rapport à l'impact de l'effacement d'un ouvrage sur des ouvrages à l'aval, l'érosion des berges, etc. Il est expliqué que des études complémentaires et plus précises seront effectuées une fois que le propriétaire se sera positionné sur un aménagement. Ces études prennent en compte toutes les composantes de l'ouvrage et les impacts potentiels autour de l'ouvrage seront analysés (berges, ponts, etc.). Les acteurs se questionnent par rapport aux prix élevés des solutions d'aménagement proposées. Il est rappelé qu'il y a des obligations réglementaires qui sont traduites dans un cahier des charges précis, et que le chiffrage est ensuite réalisé par le bureau d'étude travaillant avec EPIDOR. La dimension des ouvrages et les modalités de travaux en rivière expliquent les coûts.

Sur la Lizonne, dans le cadre de l'opération groupée qui concerne aujourd'hui 25 ouvrages, les élus souhaitent créer si cela est possible une association qui prendrait en charge les montants restant à charge des propriétaires, avec une réduction des coûts via des groupements de commande.

Par rapport aux propriétaires qui ne souhaiteront pas s'engager pour l'aménagement ou l'effacement de leur ouvrage d'ici 2018, l'Etat rappelle qu'ils ne seront pas aux normes et donc sanctionnables au niveau pénal et administratif.

Continuité nautique : sentiment de mise à l'écart des loueurs de canoë et de leur syndicat

A ce jour, aucun ouvrage de la Dronne n'est classé au titre du R4242-9 et R4242-10 du code des transports, les propriétaires d'ouvrages transversaux n'ont donc pas l'obligation de prévoir un dispositif de franchissement ou de contournement pour les canoës. Par contre, la pratique de cette activité nautique est un enjeu sur le territoire et les loueurs de canoë et leur syndicat ne se sentent pas bien pris en compte. Selon certains acteurs, pour être mieux pris en compte, il faudrait qu'ils participent financièrement aux études/aménagements des ouvrages.

Commission géographique « Amont du bassin versant »

Continuité écologique : migration piscicole entravée par les ouvrages sans usage, et difficulté pour les propriétaires à se mettre en conformité

Auparavant, les barrages étaient gérés, manipulés, ce qui permettait aux espèces piscicoles de circuler plus facilement qu'aujourd'hui. Une grande partie des ouvrages est actuellement sans usage et reste fermée, c'est cela qui entrave la migration piscicole. De plus, les propriétaires d'ouvrages à usage hydroélectrique peuvent s'équiper plus facilement alors que les propriétaires d'ouvrages sans usage ne sont pas autonomes et éprouvent plus de difficultés à se mettre en conformité.

Interrogations sur l'impact des espèces végétales en bordure de cours d'eau

La surreprésentation des peupliers sur les berges des cours d'eau a un impact négatif sur la quantité d'eau (du cours d'eau, de la nappe d'accompagnement) car cette espèce est très consommatrice d'eau. Il est d'ailleurs aujourd'hui recommandé que : les peupleraies aient un recul de 10 à 15 mètres du cours d'eau ; le cortège d'espèces en bordure de cours d'eau soit diversifié (notamment vis-à-vis des maladies qui touchent certaines espèces).

Commission géographique « Aval du bassin versant »

Débats sur la continuité écologique : inquiétude et incompréhension des propriétaires de moulins face aux projets d'effacement

Certains acteurs font part de leur incompréhension par rapport aux problèmes posés par les ouvrages en travers des cours d'eau sur la migration piscicole. Certains ouvrages sont historiques et les anguilles remontaient auparavant dans les cours d'eau. Les solutions d'aménagement des ouvrages sont très coûteuses, il s'agirait peut-être plutôt d'organiser la manœuvre des ouvrages qui sont aujourd'hui pour beaucoup laissés à l'abandon.

Il ressort des discussions que les problèmes de migration piscicoles sont dus à plusieurs facteurs et qu'il faut agir sur un ensemble d'éléments (l'aménagement des ouvrages, la qualité des habitats, la qualité de l'eau, la pêche, etc.). Il est nécessaire de croiser les points de vue (scientifique, économique, historique) afin de trouver les solutions les plus partagées et de rester pragmatique. Cette problématique est un enjeu très fort du SAGE.

D. La gestion du risque inondation

9. Les inondations par débordement de cours d'eau, s'adapter et rester préparés pour vivre les prochains événements
10. Le ruissellement, un risque trop ignoré

Commission géographique « Isle moyenne »

Pas de commentaire ni de débat sur cette thématique.

Commission géographique « Dronne moyenne »

Discussions sur les services d'alerte et sur l'importance de la problématique ruissellement

Il semblerait que le service d'alerte des crues de Brantôme ne fonctionne pas, mais il est précisé que depuis que le SPC est basé à Bordeaux, le site internet a évolué, il faut donc peut-être se réinscrire pour recevoir à nouveau les alertes.

La problématique des ruissellements est importante et très liée au recueil des eaux pluviales. Autour de Ribérac, les problèmes de ruissellement sont en partie dus au ruisseau du Ribéraguet qui est presque entièrement canalisé.

Commission géographique « Amont du bassin versant »

Débat sur l'impact des activités forestières et agricoles sur les ruissellements

Débat important par rapport aux coupes forestières. D'une part, il y a une inquiétude par rapport aux coupes pour le bois de chauffage et l'impact sur les ruissellements. D'autre part, il est expliqué que la surface forestière a doublé en un siècle en Dordogne, ce sont plutôt les surfaces agricoles qui ont tendance à diminuer. Lors de l'exploitation forestière, il n'y a pas de coupe à blanc, le taillis est préservé, l'impact en termes de ruissellements est donc très mince. En ce qui concerne les pratiques de défrichage/drainage pour l'exploitation agricole des terres, il est expliqué que ces pratiques, soumises à autorisation, se font beaucoup moins depuis les années 1970.

Les zones humides : rôle important pour lutter contre les inondations et le ruissellement

Le rôle des zones humides dans la lutte contre les inondations / ruissellements est rappelé : elles servent d'éponge, de zones tampons lors de débordement de cours d'eau ou d'épisodes de pluies intenses. C'est un enjeu très fort qui est aussi lié à la problématique des étiages et à la qualité de l'eau et qui doit absolument être pris en compte dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire en général.

Commission géographique « Aval du bassin versant »

Les terres agricoles pauvres en matières organiques et les sols nus : facteurs de ruissellement

La nature des terres agricoles joue un rôle important. Lorsque les sols sont pauvres en matières organiques, les sols deviennent très durs et les ruissellements y sont plus intenses. Les sols nus sont également à proscrire d'autant que leur impact sur les ruissellements a déjà été démontré. C'est donc une adaptation des pratiques culturales qui doit être favorisée. Des alternatives existent mais leur mise en place n'est pas simple et il faut que les agriculteurs se fassent accompagner.

Fossés enherbés et ripisylves : facteurs de la diminution des eaux de ruissellement

Le maintien de fossés enherbés dans les zones à proximité des collecteurs d'eaux pluviales est très important pour réduire la quantité d'eau ruisselant et la vitesse d'écoulement. Il est stipulé que le conseil départemental de la Gironde va bientôt élaborer avec de nombreux acteurs une boîte à outils pour la gestion des ruissellements.

Les acteurs mettent en avant la nécessité d'avoir sur les abords des cours d'eau des ripisylves denses permettant de freiner et d'épurer les eaux de ruissellement.

E. La gouvernance, l'information et la communication

11. Les rôles et les responsabilités des acteurs doivent être clarifiés pour atteindre les objectifs fixés par le SAGE
12. L'information, la sensibilisation et l'implication à développer pour mettre en œuvre le SAGE

Commission géographique « Isle moyenne »

Nécessité de plus de communication et d'information, pour une meilleure appropriation des acteurs face aux enjeux de l'eau

Les acteurs ont en commun des enjeux forts et sont engagés dans un processus qui doit se construire avec les apports de chacun. Progressivement, de plus en plus d'acteurs doivent prendre « conscience » des enjeux de l'eau et il est proposé que l'appropriation de ces enjeux par les citoyens, afin qu'ils adhèrent aux solutions, soit un objectif fort du SAGE.

Face aux évolutions réglementaires et institutionnelles, certains acteurs font part d'un besoin d'information et de communication, de lieux d'échanges sur ces sujets.

Commission géographique « Dronne moyenne »

Gestion cohérente souhaitée, sur les ressources en eau en zone karstique sur la Dronne

Les élus présents mettent en avant la nécessité et l'envie commune d'avoir une action globale pour ce territoire de la Dronne. Il est également important d'avoir une gestion cohérente des ressources en eau en zone karstique.

Commission géographique « Amont du bassin versant »

Questionnements et interrogations sur les attributions des compétences pour les acteurs de l'eau

De nombreuses questions de gouvernance se posent sur ce territoire : répartition des compétences entre le SRB Dronne et le PNR Périgord-Limousin, création d'un syndicat sur l'amont de l'Isle... Il est rappelé que les communautés de communes / d'agglomération vont être des acteurs clés sur les territoires mais qui vont évoluer très prochainement.

Il est expliqué qu'une étude de gouvernance va permettre de poser cette réflexion. Les acteurs s'entendent sur la nécessité d'optimiser l'existant et de limiter au maximum les nouvelles dépenses.

Commission géographique « Aval du bassin versant »

Cohérence hydrographique et structurée des périmètres des syndicats de rivière souhaitée

Les acteurs présents mettent en avant la nécessité d'avoir une cohérence hydrographique des périmètres des syndicats de rivière. Plus largement, la structuration doit être réfléchie pour une mise en ordre des acteurs. Il est nécessaire de savoir quels sont les outils dont on a besoin, où et pour quels objectifs.

Liste des participants

Merci à Monsieur Michel FLORENTY, Maire de Saint-Médard-de-Mussidan; Madame Fabienne FONTENEAU, Maire de Saint-Denis-de-Pile ; Monsieur Jeannik NADAL, Conseiller départemental de la Dordogne et Maire de Saint Victor et Monsieur Michel VILLEPONTOUX, Maire de Thiviers d'avoir accueilli chaleureusement ces réunions sur leur commune.

Les membres de la CLE

Les élus : M. Stéphane BEGUERIE, commune de Bonnes (16) ; M. Pierre BORDE, commune de Boscamnant (17) ; M. Jean-Louis CHASSAING, commune de Montgibaud (19) ; Mme Corine DE ALMEIDA, Conseillère départementale de la Dordogne (24) ; M. Pascal DEGUILHEM, Conseiller régional de la région ALPC, Président de la CLE ; Mme Béatrice GENDREAU, Conseillère régionale ALPC ; M. Philippe LACHAUD, commune de Saint-Romain-Saint-Clément (24) ; M. Bruno LAMONERIE, Conseiller départemental de la Dordogne (24) ; M. Lucien LIMOUSI, commune d'Issac (24) ; M. Jean-Michel MAGNE, Conseiller départemental de la Dordogne (24) ; M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de la Gironde (33) ; M. Jean-Louis MAURY, commune de Benayes (19) ; M. Jeannick NADAL, administrateur d'EPIDOR ; Mme Monique RATINAUD, commune de Brantôme (24) ; Mme Patricia RAICHINI, commune de Petit-Palais-et-Cornemps (33) ; M. Bernard VAURIAC, Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Les usagers : M. Jean-Didier ANDRIEUX, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne (24) ; M. Michel BURELOUT, Association agréée des pêcheurs aux engins et aux filets de la Dordogne (24) ; Mme Marie-Thérèse CEREZUELLE, SEPANSO Aquitaine ; M. Cédric DE COLLISSON, UNICEM ; M. Vincent COQUILLAS, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine ; M. Laurent COURAU, Chambre d'Agriculture de la Gironde (33) ; M. Alain DALY, Fédération de pêche de la Dordogne (24) ; M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine ; M. Daniel FARGES, France Hydroélectricité ; M. Bernard GUILLAUMARD, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (24) ; M. Michel LASSIMOUILAS, Chambre d'Agriculture de la Dordogne (24) ; Mme Jacqueline RABIC, Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Gironde (33) ; M. Patrick REY, Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine ; Mme Nicole RIOU, SEPANSO de la Dordogne (24) ; M. Pierre SIMONNET, Association des pêcheurs amateurs aux engins et filets de la Dordogne (24) ; M. Jean-Pierre TORNIER, Chambre d'Agriculture de la Charente (16).

L'Etat : Mme Maryse BRIGAUD, DDT de la Charente (16) ; Mme Anne CHUNIAUD, DDT de la Dordogne (24) ; Mme Marie-Laure COURIVAUD, Agence de l'Eau Adour Garonne (19) ; Mme Séverine ECUVILLON, DDT de la Corrèze (19) ; M. Philippe FAUCHET, DDT de la Dordogne (24) ; M. Didier KHOLLER, DDT de la Dordogne (24) ; M. Florent PALLOIS, DDTM de la Gironde (33) ; M. Olivier TERRIER, ONEMA Délégation Régionale Aquitaine (24).

Les autres participants

M. Karim ALAOUI, Syndicat des Rivières du bassin de la Dronne ; M. Michel AMBLARD, Fédération départementale de la chasse de la Dordogne (24) ; M. Michel AUGÉIX, Communauté de communes du Pays thibérien (24) ; M. Gérald BATAISSOU, commune de Saint-Hilaire-les-Places (87) ; Mme Mariette BENECH, commune du Fieu (33) ; M. Florian BENOIS, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (24) ; M. Claude BENSAC, commune la Chapelle-Faucher (24) ; M. Jean-François BLANCHET, commune de Maransin (33) ; Mme Sophie BLANCHETON, commune de Chamadelle (33) ; Mme Anne BORDESSOULLES, Groupement Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine ; Mme Brigitte CABIROL, commune de Saint-Barthelemy-de-Bellegarde ; M. Paul CANLER, commune de Nantheuil (24) ; M. Jean-Louis CAZES, commune de Sarrazac (24) ; M. Jean-Michel CHABAUD, Syndicat Mixte de Rivières du bassin de la Dronne (24) ; M. Bruno CHAPUIS, Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord (24) ; M. Paul CHEVAL, commune de la Coquille (24) ; M. Francis CIPIERRE, commune de Saint-Martial-d'Albarède (24) ; Mme Françoise CORNU, commune d'Excideuil (24) ; M. Francis CORTEZ, commune de Couloumieix-Chamiers (24) ; Mme Audrey COSYNS, Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (33) ; M. Claude COUSTILLAS, commune de Beauronne (24) ; M. Gérard COUSTILLAS, commune de Bassillac (24) ; M. Olivier COUTEAU, ONEMA de la Charente (16) ; M. Jean-Paul COUVY, Communauté de communes Dronne et Belle (24) ; Mme DALLA-MUTA Martine, commune de Lagorce (33) ; M. Jean-Claude DAREAU, commune de Saint-Hilaire-d'Estissac (24) ; Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT, Conseil départemental de la Gironde (33) ; M. Claude DEJEAN, commune le Pizou (24) ; M. Jacques DELAVIE, communauté de communes du Pays de Saint Aulaye (24) ; Mme Virginie DELOUCHE, Pôle

d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais (33) ; M. Philippe DUBOURG, commune de Saint-Sulpice-de-Roumagnac (24) ; M. Bernard DUDZIAK, SIAH Tude et Dronne aval ; M. Maurice DUFOUR, Association agréée des pêcheurs aux engins et aux filets de la Gironde (33) ; M. Jean-François DUMAS, Fédération des Moulins de France ; M. Frédéric DUPUY, Parc naturel régional Périgord-Limousin ; M. Christian DURAND, commune de Saint-Just (24) ; M. Bruno FERRIER, France Hydroélectricité SHEMA ; M. Philippe FRANCOIS, commune de Firbeix (24) ; M. Michel FOULMOUX, SIAH de la Tude et de la Dronne aval (24) ; M. Jean-Pierre GOUZILH, commune de Saint-Aigulin (17) ; Mme Martine GRAMMONT, Conseil départemental de la Dordogne (24) ; Mme Maryline GRANGER, Communauté de communes du Pays de Saint Yrieix (87) ; M. Francis GUINOT, commune de Saint-Front-la-Rivière (24) ; M. Frédéric HERVIEU, Syndicat Mixte de Rivières du bassin de la Dronne (24) ; M. Georges HONORAT, Conseil départemental de la Dordogne (24) ; M. Michel IMBEAUX, commune de Saint-Louis-en-l'Isle (24) ; M. Gilbert JEGOU, commune de Cornille (24) ; M. Jean-Louis JOUANEAU, commune de Nanthiat (24) ; M. Louis JOUBERT, Fédération des chasseurs de la Dordogne (24) ; M. Jean-Pierre JUGIE, Syndicat Mixte de Rivières du bassin de la Dronne (24) ; Mme Paulette LACROIX, commune de Saint-Saud-Lacoussière (24) ; M. Frédéric LAFAYE, commune de Bonzac (33) ; M. Julien LAFON, Conseil départemental de la Dordogne (24) ; M. Jean-Paul LAFRAIS, commune d'Aubeterre sur Dronne (16) ; M. Nicolas LAMY, Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord (24) ; Mme Colette LANGLADE, Députée de la Dordogne (24) ; M. Bernard LAUDU, commune de Saint-Médard-de-Mussidan (24) ; M. Sébastien LAUDU, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (24) ; Mme Lydie LE BARS, Conseil départemental de la Charente-Maritime (17) ; M. Yves-Marie LE GUEN, Parc naturel régional Périgord-Limousin ; Mme Mauricette LEMAZAVA, commune de Chapdeuil (24) ; M. Max LEY, commune de Saint-Martial-d'Artenset (24) ; M. Baptiste LONDEIX, SIA Saye (33) ; M. Henri LONGJERAS, commune de Jumilhac-le-Grand (24) ; M. Yves MARIAUD, commune de Champagne-de-Belair (24) ; M. Emmanuel MARSEILLE, AgroBio Périgord (24) ; M. Paul MEYNIER, commune de Nanthiat (24) ; M. Denis MERCADIE, commune de Couloumeix-Chamiers (24) ; M. Jean MEZURAT, Association Périgourdine des amis des moulins (24) ; M. Bernard MOIRAND, commune La Chapelle-Faucher (24) ; M. Gérard MUSSOT, commune de Chamadelle (33) ; M. Daniel PALLARO, commune de Montagne (33) ; M. Jean-Pierre PAREJA, commune de Lagorce (33) ; M. Dominique PARGEOT, commune de Tocane-Saint-Apre (24) ; M. Claude PAQUEREAU, commune de Oriolles (16) ; M. Patrice PELET, commune de Saint-Aigulin (17) ; M. Guillaume PERAIS, Conseil départemental de la Dordogne (24) ; Mme Nelly PERRAUD-DAUSSE, commune de Périgueux (24) ; M. Guy PIEDFERT, commune d'Eygurande et Gardedeuil (24) ; Mme Christel POURCEL, commune de Brouchaud (24) ; Mme Cathy PRIGENT, Conseil départemental de la Dordogne (24) ; M. Roland PURY, Association Périgourdine des amis des moulins (24) ; M. Daniel RAGONDET, commune de Mussidan (24) ; Mme Véronique RAYNAUD, Communauté de communes du Pays du Ribéracois (24) ; M. David REDON, commune de Porchères (33) ; M. Sébastien REGNER, Conseil départemental de la Dordogne (24) ; M. Alain RENARD, Conseil départemental de la Gironde (33) ; Mme Marianne REYNAUD-LASTERNAS, commune de Génis (24) ; M. Mathieu RONZE, Syndicat Mixte de Rivières du bassin de la Dronne (24) ; M. Joël ROUCHAUD, Association Périgourdine des amis des moulins (24) ; Mme Chantal SANCHEZ, commune de Saint Martin l'Astier (24) ; M. Francis SOULAT, Parc naturel régional Périgord-Limousin ; Mme Anne-Marie TEMMERMAN, commune de Saint-Martin-l'Astier (24) ; M. TOURNIER, Chambre d'agriculture de la Charente (16) ; M. Guy VALLEAU, SIA Saye et représentant M. FORGERAU du Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (33) ; M. Lionel VERGNAUD, commune le Pizou (24) ; Mme Karine VEYSSIERE, Conseil départemental de la Corrèze (19) ; M. Stéphane VUGHETTI, ONEMA de la Haute-Vienne (87).

Personnel d'EPIDOR

Nathalie BARDIN, Florence DAUMAS, Mahault CLERJOUX, Frédéric EHRHARDT, Charlotte FOURCAUD, Cindy GRANDJEAN, Christine GUERIN, Camille LEGAND, Mélanie OZENNE, Mikaël THOMAS.



www.sage-isle-dronne.fr



EPIDOR
la rivière solidaire

EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle

Tél : 05 53 29 17 65

Fax : 05 53 28 29 60

Mél : epidor@eptb-dordogne.fr



www.eptb-dordogne.fr

Avec le soutien technique et financier de

